

## Circulaire n°2

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : Vérification des adresses postales des agents avant le 15 septembre 2022

Les élections professionnelles se dérouleront le **8 décembre 2022**.

Les agents des trois versants de la fonction publique – État, territoriale et hospitalière, seront appelés à désigner leurs représentants dans les instances de concertation de la fonction publique : **commissions administratives paritaires (CAP)**, **commissions consultatives paritaires (CCP)** et comités sociaux territoriaux (CST) qui remplaceront les **comités techniques (CT)** et **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**.

Nous avons pour mission d'organiser les élections aux CAP et CCP pour toutes les collectivités qui nous sont affiliées ainsi qu'aux CST pour toutes les collectivités employant **moins de 50 agents**. Nous accompagnerons les collectivités employant au moins 50 agents dans l'organisation de leur propre élection au CST.

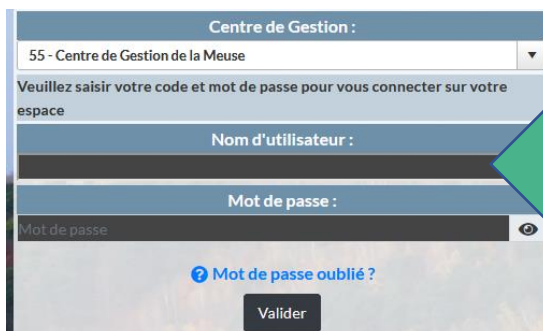
Le premier point d'étape pour l'organisation de ces scrutins a été **l'établissement d'un état des effectifs** au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (circulaire n° 1) de toutes les collectivités affiliées pour déterminer la future composition des instances.

Le Centre de Gestion a décidé, après consultation des organisations syndicales, de recourir au **vote électronique**.

Tous les agents, quel que soit leur statut, stagiaire, titulaire, contractuels de droit public et privé, sont concernés par les élections. Aussi, **il convient de vérifier et/ou compléter l'adresse postale de chaque agent dans le logiciel AGIRHE**.

### Comment vérifier l'adresse postale des agents ?

#### 1. Se connecter au logiciel de ressources humaines AGIRHE,



c. Saisir vos identifiants de connexion



b. Dans l'onglet Agent, sélectionner Liste des agents

Collectivité  
collectivite test

Seulement coll. affiliées

Légende : Agents Inactifs Position particulière MultiCarrière

Code	Agent	Nom JF
B562227	BATMANN Didier	
D566316	DENIS Bruno	
J558968	JAMBE Marie	
L559806	LIKLE Michel	
P558935	PATEL Guillaume	
P558888	PATON Celine	
R566454	ROUSSEL Lucie	HUMBERTO

a. Dans la liste des agents, sélectionner chaque agent.

Retour à la liste des agents

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prév

Civilité: Monsieur \*  
Nom de famille: BATMANN \*  
Nom d'usage: BATMANN \*  
Prénom: Didier \*

Date de naissance: 15/06/2001 \*  
Lieu de naissance: TOUL  
Dpt naissance: 54  
Nationalité: Française

Originaire d'un DOM ou de St Pierre et Miquelon ?  Non  Oui

Evènements familiaux / Enfants

Adresse: 92 rue des capucins

Adresse suite:

Code postal Ville: 55200 COMMERCY

Téléphone domicile:   
Téléphone portable:   
Télécopie:   
Ma:

N° Sécurité sociale:   
N° d'affiliation à la CNRACL:   
N° d'affiliation à l'IRCANTEC:   
Adhérent contrat groupe Prévoyance:   
Adhérent contrat groupe Mutuelle Santé:

Calcul clé

Modifier Imprimer

e. Sélectionner Identité

d. Cliquer sur Modifier si adresse absente ou corrections à effectuer

**RAPPEL** : Dans le cadre de ces élections, il est important, tout au long de cette année 2022, que vous nous transmettiez, sans délai et régulièrement, les actes de vos agents afin de disposer des situations statutaires à jour qui seront prises en compte dans les prochains mois pour déterminer le corps électoral pour chaque scrutin.

<b>Références juridiques :</b>
--------------------------------

- Décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale
---

- Décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
--

- Décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale
---

- Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
---